



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE

940, rang de l'Église
Saint-Eugène-de-Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : 819-396-3000 Fax : 819-396-3576
direction@saint-eugene.ca
www.saint-eugene.ca

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QU'à une séance ordinaire, sera tenue le 6 juin 2022, à 19h30, les membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Eugène, se prononceront sur la demande de dérogation mineure #2022-05.

Nature et effet :

La demande vise à permettre le lotissement d'un terrain ayant une superficie de bâtiments accessoires d'environ 431.91m².

Ceci va à l'encontre du règlement de zonage # 364 qui autorise une superficie maximale de 160m² pour des terrains d'une superficie de 5000m².

Identification du site concerné :

**Lot numéro 5 465 301-PTIE
À l'adresse du 820, 11^e Rang**

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE ET QUI DÉSIRE PRENDRE CONNAISSANCE DE LADITE DEMANDE PEUT LE FAIRE EN SE PRÉSENTANT AU BUREAU DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, SITUÉ AU 940 RANG DE L'ÉGLISE DURANT LES HEURES DE BUREAU.

**DONNÉ à SAINT-EUGÈNE
ce seizième jour du mois de mai
de l'an deux mille vingt-deux (2022).**

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maryse Desbiens, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, en : affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 16 mai 2022, entre 9 h et 17 h. En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 mai 2022.

Maryse Desbiens
directrice générale et greffière-trésorière